

Gaspillage alimentaire : Paris mettra en œuvre plusieurs préconisations du rapport Garot

Anne Hidalgo, Maire de Paris, félicite Guillaume Garot, député de la Mayenne et ancien ministre de l'agro-alimentaire, pour son rapport sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Paris est résolue à mettre en œuvre ses préconisations.

Anne Hidalgo a fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire l'une des priorités de sa mandature. Afin de mettre fin à ce qui constitue une aberration éthique, économique et environnementale, et de passer d'une société du jetable à une société du durable, elle s'engage à mettre en œuvre plusieurs préconisations du rapport de Guillaume Garot :

1. Sensibiliser les Parisiens à travers des journées de collecte anti-gaspi et des activités spécifiques, notamment dans les écoles.
2. Utiliser le levier de la commande publique.
3. Mettre en réseau les acteurs du don alimentaire et de la distribution.
4. Soutenir l'émergence de filières pour le traitement des déchets alimentaires.

Première collectivité signataire du Pacte national en juillet 2013, Paris s'engage résolument dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis le 11 mars, ce sujet est inscrit au cœur de la thématique des Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, coordonnés par Antoinette Guhl, adjointe à la Maire en charge de l'économie sociale et solidaire de l'innovation sociale et de l'économie circulaire.

Dans ce cadre, Paris travaille avec l'Agence nouvelle des solidarités actives pour animer le réseau des acteurs parisiens de lutte contre le gaspillage alimentaire et suivre les actions du plan parisien : la généralisation de la collecte et de la redistribution des invendus alimentaires sur les marchés et dans la distribution parisienne, la restauration collective – notamment scolaire – et la lutte contre le gaspillage domestique.

L'expérimentation de récupération-redistribution des invendus, conduite avec l'association La tente des glaneurs sur le marché alimentaire de Joinville (19e), sera généralisée à l'ensemble des marchés parisiens dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public à compter du 1er novembre 2015.

Par ailleurs, Paris salue l'adoption par le Sénat, à l'unanimité, de l'amendement de la Loi Macron autorisant les supermarchés à distribuer les invendus alimentaires.